

ST

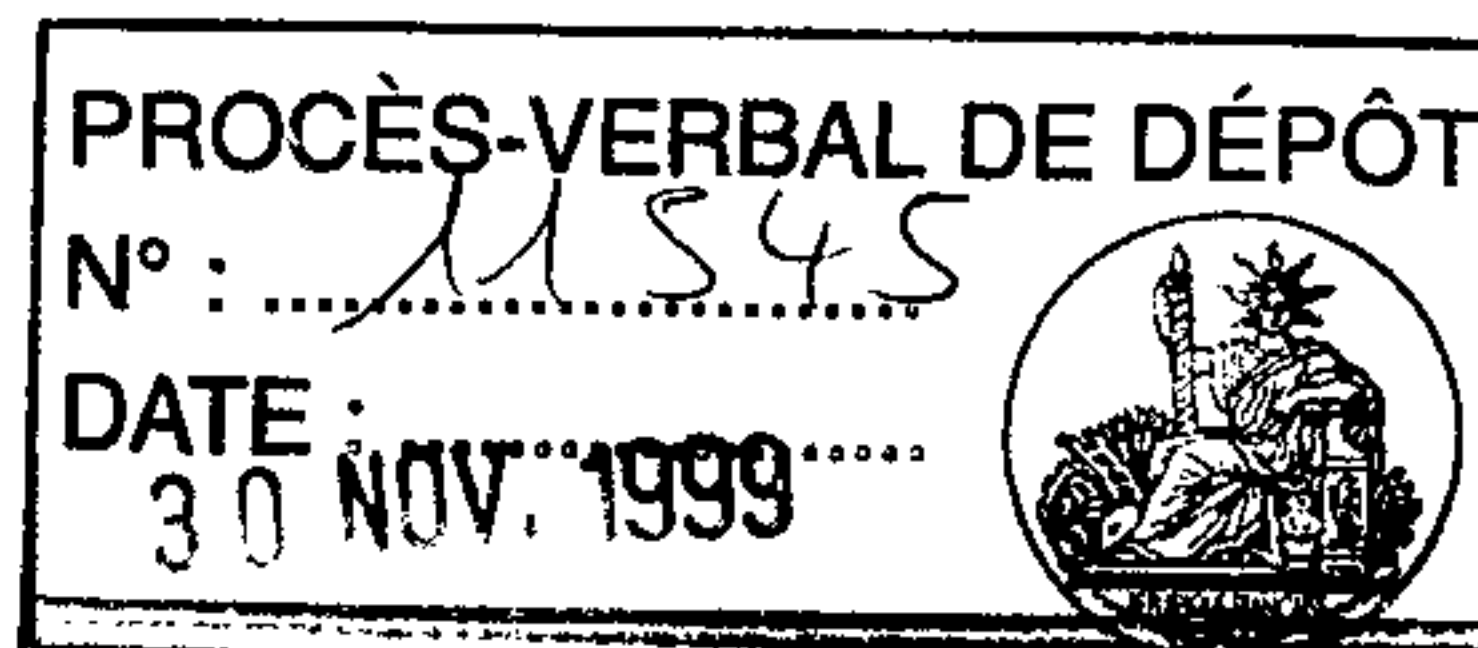
56 B 681

331367

12 NOV. 1999

**REQUÊTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE**

LE SOUSSIGNÉ :



♦ **Monsieur Ghislain LELEU**
Demeurant à MARSEILLE - 248 Avenue Roger Salengro

Agissant tant en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société **LA PROVENCE**, Société Anonyme au capital de 5.386.500 F, dont le siège social est à MARSEILLE (13015) - 248 Avenue Roger Salengro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro B 056.806.813.

qu'en qualité également de Président du Conseil d'administration de la société **SELECT PRESSE**, Société Anonyme au capital de 16.397.300 F, dont le siège social est à MARSEILLE (13015) - 4 rue Cougit, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro B 305.917.809.

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer un ou plusieurs commissaires à la fusion chargés :

- d'une part, conformément à l'article 193 de la loi du 24 Juillet 1966, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la société **LA PROVENCE** par la société **SELECT PRESSE**.
- et, d'autre part, conformément aux articles 377 de la loi du 24 Juillet 1966 et 257 du Décret du 23 Mars 1967, d'établir un rapport écrit sur les modalités de ladite fusion.

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants de la société **LA PROVENCE**, absorbante, et de la société **SELECT PRESSE**, absorbée sont :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Société **LA PROVENCE**
- Société d'Expertise Comptable A et L. GENOT

99 Boulevard Sakakini - 13005 MARSEILLE.

- Société **SELECT PRESSE**
Monsieur R. CAUVIN

Commissaires aux comptes suppléants :

- Société **LA PROVENCE**
Monsieur Alain GENOT
Demeurant à MARSEILLE (13005) - 99 Boulevard Sakakini.
- Société **SELECT PRESSE**
Monsieur Henri TORLAI
Demeurant à MARSEILLE (13006) - 27 Cours Pierre Puget.

Présentée à MARSEILLE

Le 29 Octobre 1999

ORDONNANCE

NOUS, Jean-Lucien TASSY Juge délégué à la Présidence
du Tribunal de Commerce de MARSEILLE, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées ;

VU l'article 193 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et les
articles 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, pris pour son application ;

DESIGNONS :

M. Gerald CHAZARIAN
Commissaire aux Comptes,
demeurant 77 Bd Longchamp. 13001 Marseille

en qualité de Commissaire aux Apports, ayant pour mission de vérifier, sous sa responsabilité,
les apports en nature qui doivent être faits par : La SA SELECT PRESSE

4 rue Longit 13015 Marseille

à la Société Anonyme S.A. : La PROVENCE

248 av. Roger Salengro 13015 Marseille

et d'en dresser rapport ; conformément aux Articles 317 de la loi du 24 juillet 1966 et 157 du
décret du 23 Mars 1967

DISONS que les actes modificatifs seront déposés au Greffe du Tribunal de
Commerce territorialement compétent, conformément au décret du 30 mai 1984 ;

ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal ;

LAISSONS les dépens à la charge du requérant.

Fait à MARSEILLE, le 22/11/99

LE GREFFIER.

Pour la Société Générale de Commerce

et Greffe de Commerce

P. LE PRÉSIDENT.

25 NOV. 1999